

Aide financière du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Soutenir la réhabilitation du parc privé pour les propriétaires occupants à revenus modestes en diminuant le montant de leur apport personnel Favoriser l'émergence d'un parc locatif social réhabilité dans le parc privé



Propriétaire bailleur







Vos contacts privilégiés

Ils vous informent

ADIL Martinique

CCAS

France Services

CAESM - Communauté d'agglomération de l'espace sud de la Martinique

Ils vous accompagnent

AB STRATEGIE
ECM RENOVBAT
ECM RENOVBAT
OPS
LE PRISME
ADELES
MAISON SIBAT
ADELES
KAZ CONSEIL RENOV
CMAPI
ARCAVS







Type de travaux

Renforcement des fondations,

Réparation de la toiture et des menuiseries, Raccordement au réseau électrique, Augmentation de la performance énergétique

du logement,

Accessibilité du logement PMR,

Accessibilité à l'eau potable, évacuation des

Réduction des nuisibles (l'amiante, termites, plomb, humidité),

Extension du logement.

Montant de l'aide

Propriétaires occupants, bénéficiez jusqu'à 3000 €,

Propriétaires bailleurs, bénéficiez jusqu'à 6 000€ par logement.

En complément

Accédez dès à présent aux aides financières cumulables, disponibles à la rubrique "Dispositifs cumulables".

Pièces justificatives

- devis des travaux
- g plan de financement

Liens utiles

